

**TEMPORAIRE**

**TRAVAUX TRANCHÉE POUR POSE DE FIBRE  
ALLEE PIERRE POUYADE - PARKING CENTRAL  
QUAI DE GAULLE  
E.G.E NOËL BERANGER / CIRCET**

**PROROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,  
VU notre arrêté n° 92 en date du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU notre arrêté n°178 en date du 20 mars 2018 relatif aux travaux cités en objet concernant la pose de fibre Allée Pierre Pouyade et Quai de Gaulle,  
VU notre arrêté n°281 en date du 27 avril 2018 relatif à la prorogation de l'arrêté concernant ces travaux,  
VU la nouvelle demande datée du 15 mai 2018 de l'entreprise Générale d'Electricité Noël BERANGER Mme FONTANELLE – LUZENSKI ☎ 04 91 30 27 12 – sise : 12, Avenue Claude Antonetti – BP. 37 – 13713 LA PENNE SUR HUVEAUNE CEDEX (e-mail : c.fontanelle@noelberanger.fr),  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

**– A R R E T O N S –**

**ARTICLE 1° :** Les mesures portées sur notre arrêté n°178 en date du 20 mars 2018 concernant les travaux de tranchée pour la pose de fibre – Allée Pierre Pouyade et Quai de Gaulle sont prorogées :

**JUSQU'AU VENDREDI 15 JUIN 2018**

**ARTICLE 2° :** La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

**ARTICLE 3° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

**ARTICLE 4° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **17 MAI 2018**

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.  
*Pour le Maire,*  
Conseillère Municipale  
Déléguée à la sécurité  
Valérie BOURON



Réf. : AP/